

RALLYE DU THOUARET 79

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes à la réglementation standard FFSA 2025

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier du rallye.

LISTE DES ADRESSES

Organisateur Administratif : ASA 79 - 12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT

Organisateur Technique : Association Enfance et Familles 79 – Mairie 79350 FAYE L'ABBESSE

Téléphone : 06-20-94-59-96

Email : challengeduthouaret79@gmail.com

Site internet : www.rallyeduthouaret.fr

Accueil des OFFICIELS : Mairie de Faye l'Abbesse 02 aout 2025 de 16h à 19h
Distribution du carnet d'itinéraire : Salle polyvalente Mairie de Faye l'Abbesse
Vérifications administratives et techniques : Parking Mairie de Faye l'Abbesse
PC Course – Collège des commissaires sportifs : 02 et 03 aout 2025 - Mairie de Faye l'Abbesse
Affichage officiel - Publication des résultats sur le site www.chronouest.fr et ou PC Course

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement - Ouverture des engagements

Dès l'obtention du Visa Ligue/FFSA et au plus tard le 30 juin 2025

Clôture des engagements : 21 juillet 2025 minuit
Parution du carnet d'itinéraire : 02 aout 2025 de 08h00 à 14h Salle polyvalente
Dates et heures des reconnaissances : 02 aout 2025 de 08h30 à 12h00 et 14h00 à 19h00
Vérifications des documents A la distribution du carnet d'itinéraire
Vérifications des voitures : 02 aout 2025 de 14h à 19h - Mairie Faye L'Abbesse
Heure de mise en place du parc de départ : 02 aout 2025 de 14h à 19h - Mairie Faye L'Abbesse
Première réunion des Commissaires Sportifs : 02 aout 2025 à 17h
Publication des équipages admis au départ : 02 aout 2025 à 20h
Publication des heures et ordres de départ : 02 aout 2025 à 20h
Départ du premier concurrent : 03 aout 2025 – 15 mn après le dernier concurrent VHC
Publication des résultats partiels et définitifs 03 aout 2025 Mairie de Faye L'Abbesse
Et ou sur le site www.chronouest.fr
Arrivée prévisionnelle du premier concurrent : 03 aout 2025 à partir de 16H00 (1^{er} VHC)

Vérifications finales le 03 aout 2025 Garnier Automobiles Faye L'Abbesse ou sur le Parc de la mairie

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le 03 aout 2025 après l'entrée en parc du dernier concurrent

Remise des coupes sur le podium au parc Fermé Final (voir article 10p)

NOTA : Dans le cadre d'une démarche de développement durable, le présent règlement, la fiche d'engagement et en général tous les documents relatifs à l'épreuve ne seront pas ou peu imprimés mais publiés sur le site du rallye.

Les concurrents et les officiels sont invités à déposer en fin de rallye tous les documents papiers devenus inutiles dans le bac réservé à cet effet au PC et au podium d'arrivée.

Le carnet d'itinéraire sera mis à la disposition des concurrents qui le souhaite au format dématérialisé à compter du vendredi 01 aout – Demande à effectuer lors de l'envoi de l'engagement

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile 79 représenté par son Président ou toute personne par lui désignée, organise les 3 et 4 aout 2025 **en qualité d'organisateur administratif**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord le **12/03/2025** sous le **numéro 16/2025** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **215 en date du 12/03/2025**

Comité d'Organisation

Président : JOUBERT DOMINIQUE Secrétaire : TEXIER Gérard Trésorière : VOUHÉ Cynthia

Responsable ES1 : JOUBERT Romain

Responsable ES2 : MARQUOIS Maxime

Responsable commissaires : Maryse - Gérard

Hébergement Restauration Intendance : Katia – Cynthia – Salomé – Stéphane – Jean Marie

Partenaires : Dominique – Jean Marie – Romain – Julien

Et : Alain-Claude-David-Doris-Emmanuel-Franck-Fred-Grégory-Jean Luc-Joël- Jordan-Julien-Laurent-Michel-Pascal-Stéphane-Yannick

Secrétariat et permanence du Rallye

Du début des engagements au 01 aout 2025 : 2 allée des Lavandières 79350 FAYE L'ABBESSE Tel 06-20-94-59-96

Du 02 au 03 aout de 08h à 20h PC **Mairie de Faye L'Abbesse** Tel : 05-49-72-40-97

Mail : challengeduthouaret79@gmail.com

Organisateur technique

Nom : **Association Enfance et Familles 79** représenté par Dominique JOUBERT ou toute personne par lui désignée

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :	CONDEMINE Catherine	Licence n° 56617
Membre :	CLIPET Christelle	Licence n° 243833
Membre :	COULON Thierry	Licence n° 4777
Directeur de Course :	LORRE Joseph	Licence n° 10395
Directeur de Course adjoint VHC	FAUVEL Serge	Licence n° 2517
Adjoint au Directeur de Course :	MAWDSLEY Myriam	Licence n° 11115
Adjoint au Directeur de Course :	FAUVEL Serge	Licence n° 2517
Directeur d'épreuve :	MINEUR Jean Louis	Licence n° 29169
Directeur d'épreuve Adjoint :	MERLIOT Gilles	Licence n° 10396
Directeur d'épreuve :	FRALIN Michel	Licence n° 2149
Stagiaire Directeur de course	CLIPET Franck	Licence n° 307572
Médecin Chef :	BILLES Jean François	Licence n° 13557
Commissaires Techniques : Responsable	PHELIPEAU Jean Luc	Licence n° 9060
«	GOURDON Luc	Licence n° 163936
«	COURTIN Philippe	Licence n° 42190
	DESBAIT Patrick	Licence n° 9740
Chargés des relations avec les concurrents :	MARTINEAU Marine	Licence n° 210441
	THEBAULT Valérie	Licence n° 15553
Véhicule BBR	PAGÉ Jean Luc	Licence n° 4727
Véhicule AUTORITÉ	JOUBERT Dominique	Licence n° 14860
Véhicule INFO	BIZARD Didier	Licence n° 17651
Véhicule 000	DEHAN Luc	Licence n° 6495
Véhicule 00	MAWDSLEY Joachim	Licence n° 15063
Voiture 0B VHC	CHEVAUCHER Philippe	Licence n° 114416
Voiture OA Moderne	BOISDRON Thierry	Licence n° 13633
Véhicule DAMIER	SEGOUIN Jean Marc	Licence n° 3352

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Thouaret compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2025 Coefficient 2

Le Championnat de la Ligue régionale du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord 2025

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu à la distribution du carnet d'itinéraire.

Les Concurrents devront présenter les ORIGINAUX des permis de conduire et licences (pilote et co-pilote) ainsi que la fiche d'homologation et le passeport technique.

Ils devront également **fournir Les fiches enregistrement Equipements de sécurité : Pilote – Co-pilote – Voiture**

Les fiches vierges sont à disposition sur le site ; : www.rallyedouthouaret.fr (Onglet concurrents)

L'horaire de convocation aux vérifications techniques sera donné à la distribution du carnet d'itinéraire

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye du Thouaret remplira **INTEGRALEMENT en ligne** sur www.ffsa-inscription.org la demande d'engagement.

Après l'avoir imprimé cette demande sera adressée avant le 22 juillet 2025 au **secrétariat du rallye : Rallye du Thouaret – 2, Allée des Lavandières 79350 FAYE L'ABBESSE**

signée par les 2 membres de l'équipage, accompagnée du montant des droits d'engagement et de la fiche speaker à télécharger sur le site : www.rallyedouthouaret.fr,

Fiche d'engagement également disponible sur le site du rallye

3.1.10P. Du fait de l'organisation du Rallye VHC du Thouaret en doublure, le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum pour les deux rallyes (Moderne + VHC), Si à la date de clôture des engagements le nombre d'engagés est inférieur à 61, l'organisateur s'autorise à annuler la manifestation

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **230 EUROS**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 460 EUROS

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et entièrement renseignée (chèque au nom de **Association Enfance et Familles 79**)

Les demandes incomplètes seront placées en liste d'attente jusqu'à régularisation.

Les forfaits devront être déclarés par e-mail à l'adresse suivante : challengedouthouaret79@gmail.com

Remboursement du droit d'engagement - Conforme au règlement standard des rallyes FFSA –(Prescriptions générales FFSA -Titre IV - Article D)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans la zone d'assistance prévu à cet effet (entre CH sortie parc fermé ou regroupement ET CH sortie assistance)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un document remis lors des vérifications administratives

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Thouaret représente un parcours de 120,150 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales (2 différentes) d'une longueur totale de 38,880 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1-3-5 : 6,960 km – ES2-4-6 : 6.000 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances sont autorisées le Samedi 2 aout 2025 de 08h30 à 12h00 et 14h00 à 19h00. Des contrôles seront mis en place par l'organisateur.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le départ sera donné le 03 aout 2025 : 15 minutes après le dernier concurrent VHC (1er VHC 07H30)

Si possible, l'ordre départ de la 2^{ème} section se fera dans l'ordre du classement de la 1^{ère} Epreuve spéciale

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix : Il n'y a pas de remise de prix en numéraires. Le solde éventuel de la manifestation sera reversé à l'association de soutien pour les enfants malades et leur famille.

Il sera remis par équipage 2 Coupes :

- Les 3 premiers équipages au classement général,
- Le 1^{er} premier équipage de chaque classe,
- Le 1^{er} équipage féminin
- Le 1^{er} équipage de moins de 25 ans (pilote et copilote)

La remise de coupes, Trophées, ou autres récompenses se fera au parc Fermé Final après l'arrivée du dernier concurrent moderne

RALLYE DU THOUARET

ANNEXE 5 : Epreuves Spéciale

PREMIERE SECTION

SORTIE PARC FERME DE DEPART – ENTREE PARC DE REGROUPEMENT
40,050 Km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 12,960 Km

ES n° 1	Départ :	NOIRTERRE	
	Arrivée :	NOIRTERRE	6.960 Km
ES n° 2	Départ :	FAYE L'ABBESSE	
	Arrivée :	FAYE L'ABBESSE	6.000 Km

DEUXIEME SECTION

SORTIE PARC DE REGROUPEMENT – ENTREE PARC DE REGROUPEMENT
40,050 Km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 12,960 Km

ES n° 3	Départ :	NOIRTERRE	
	Arrivée :	NOIRTERRE	6.960 Km
ES n° 4	Départ :	FAYE L'ABBESSE	
	Arrivée :	FAYE L'ABBESSE	6.000 Km

TROISIEME SECTION

SORTIE PARC DE REGROUPEMENT – ENTREE PARC DE REGROUPEMENT
40,050 Km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 12,960 Km

ES n° 5	Départ :	NOIRTERRE	
	Arrivée :	NOIRTERRE	6.960 Km
ES n° 6	Départ :	FAYE L'ABBESSE	
	Arrivée :	FAYE L'ABBESSE	6.000 Km

Soit une longueur totale de 120,150 Km comprenant 6 épreuves spéciales chronométrées pour 38,880 Km

RALLYE RÉGIONAL DU THOUARET

ITINÉRAIRES ET CONTROLES

DIMANCHE 03 aout 2025

Contrôle	Itinéraire	Kilométrage		Horaire		
		Partiel	Total	Temps imparti	1ère Auto VHC	Heure dernière
PREMIERE SECTION : PARC FERMÉ Faye l'Abbesse - PARC REGROUPEMENT Faye l'Abbesse						
Premier secteur :		0,660		Temps imparti :	0:20	
CH0	Faye l'Abbesse - Sortie Parc Fermé				8:30	10:20
CH0a	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance	0,660	0,660	0:20	8:50	10:40
				0:00		
Deuxième secteur :		11,300		Temps imparti :	0:20	
CH0a	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance				8:50	10:40
CH1	Rouillaton	11,300	11,960	0:20	9:10	11:00
	Neutralisation	0,220	12,180	0:03		
Troisième secteur :		17,220		Temps imparti :	0:25	
ES1	Départ : Noirterre				9:13	11:03
	Arrivée : Noirterre	6,960				
CH2	Rochette	10,260	29,400	0:25	9:38	11:28
	Neutralisation	0,100	29,500	0:03		
Quatrième secteur :		10,550		Temps imparti :	0:20	
ES2	Départ : Thouaret	0,000			9:41	11:31
	Arrivée : Thouaret	6,000				
CH2a	Faye l'Abbesse - Entrée Parc Regroupement	4,550	40,050	0:20	10:01	11:51
PARC DE REGROUPEMENT Faye l'Abbesse					1:30	
DEUXIEME SECTION : PARC REGROUPEMENT Faye l'Abbesse - PARC REGROUPEMENT Faye l'Abbesse						
Cinquième secteur :		0,660		Temps imparti :	0:40	
CH2b	Faye l'Abbesse - Sortie Parc Regroupement				11:31	13:11
CH2c	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance	0,660	40,710	0:40	12:11	13:51
				0:00		
Sixième secteur :		11,300		Temps imparti :	0:20	
CH2c	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance				12:11	13:51
CH3	Rouillaton	11,300	52,010	0:20	12:31	14:11
	Neutralisation	0,220	52,230	0:03		
Septième secteur :		17,220		Temps imparti :	0:25	
ES3	Départ : Noirterre				12:34	14:14
	Arrivée : Noirterre	6,960				
CH4	Rochette	10,260	69,450	0:25	12:59	14:39
	Neutralisation	0,100	69,550	0:03		
Huitième secteur :		10,550		Temps imparti :	0:20	
ES4	Départ : Thouaret				13:02	14:42
	Arrivée : Thouaret	6,000				
CH4a	Faye l'Abbesse - Entrée Parc Regroupement	4,550	80,100	0:20	13:22	15:02
PARC DE REGROUPEMENT Faye l'Abbesse					0:50	
TROISIEME SECTION : PARC REGROUPEMENT Faye l'Abbesse - PARC REGROUPEMENT Faye l'Abbesse						
Neuvième secteur :		0,660		Temps imparti :	0:40	
CH4b	Faye l'Abbesse - Sortie Parc Regroupement				14:12	15:42
CH4c	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance	0,660	80,760	0:40	14:52	16:22
				0:00		
Dixième secteur :		11,300		Temps imparti :	0:20	
CH4c	Faye l'Abbesse -Sortie Parc Assistance				14:52	16:22
CH5	Rouillaton	11,300	92,060	0:20	15:12	16:42
	Neutralisation	0,220	92,280	0:03		
Onzième secteur :		17,220		Temps imparti :	0:25	
ES5	Départ : Noirterre				15:15	16:45
	Arrivée : Noirterre	6,960				
CH6	Rochette	10,260	109,500	00:25	15:40	17:10
	Neutralisation	0,100	109,600	0:03		
Douzième secteur :		10,550		Temps imparti :	0:20	
ES6	Départ : Thouaret				15:43	17:13
	Arrivée : Thouaret	6,000				
CH6a	Faye l'Abbesse - Entrée Parc Fermé Final	4,550	120,150	0:20	16:03	18:00
POINTAGE EN AVANCE AUTORISÉ					16:00	